EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 39-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**18**	Le 27 juin 2024
Présents :	**10**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER — Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY — Patricia ALTHERR Marie-Julie SENEZE – Françoise SUDAN – Martial MEDA– Raquel CARAJAVILLE ORTIGUEIRA Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne BLAZER - Corentin RINALDI– Cyrielle CHAMOT– Xavier MAIRE

Absents : Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN - Sandrine SHAW - Yoann FURNON

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR – Françoise SUDAN

Délibération n°39-2024 : travaux d'étanchéisation du toit du bâtiment sportif.

Madame le maire informe l'Assemblée que des fuites d'eau sont apparues dans le bâtiment sportif (vestiaires) et que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour analyse des désordres et proposition de travaux de réparation. Il reste néanmoins difficile de trouver des entreprises intéressées à répondre à la demande.

L'entreprise MELANNO ZINGUERIE, après visite des lieux, a transmis en mairie un devis de travaux s'élevant à 5 738.40 € TTC.

Après délibération ; le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de travaux présenté par l'entreprise Melanno Zinguerie pour un montant HT de 4 872.00 € soit 5 738.40 € TTC
- Autorise le maire à signer le devis
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 27 juin 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ DEPARTEMENT DE L'AIN ★

Le maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture,
Affichée le :